



RAPPORT CRC ALTER SERVICES ANNEES 2016 A 2020



ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél. : 02.
www.angersloiremetropole.fr •



**angers loire
métropole**
communauté d'agglomération

Quatre recommandations

- **Recommandation n° 1** : Garantir une traçabilité du processus de prise de décision suffisante pour attester valablement de l'exercice effectif d'un contrôle analogue (Code de la commande publique, art. L. 2511-1 et L. 3211-1).
 - *Recommandation mise en œuvre par ALTER SERVICES lors de son CA du 10 février 2022 par l'adoption de son Plan stratégique et financier précisant les modalités en ce sens*
 - *Création à venir d'un budget annexe dédié aux ouvrages de stationnement au sein d'ALM*
- **Recommandation n° 2** : Clarifier le dispositif contractuel de collecte des recettes de redevance de stationnement sur voirie mis en œuvre avec la commune d'Angers.
 - *Le contrat actuel de gestion du stationnement payant sur voirie arrive à échéance le 31 décembre 2022. A cette occasion, il sera mis fin à la régie de recettes existante.*

- **Recommandation n° 3** : Doter l'entreprise d'un système d'information fiable et sécurisé susceptible de contribuer davantage à l'amélioration des performances de gestion.
- Recommandation en cours de mise en œuvre par ALTER SERVICES
- **Recommandation n° 4** : Établir, à l'attention des administrateurs et actionnaires, des projections pluriannuelles du bilan des différentes concessions et de la société.
- Recommandation mise en œuvre à l'occasion du Conseil d'Administration d'Alter Services le 10 février 2022 avec l'adoption du plan d'Affaires 2021-2027